

Intitulé : Certificat de qualification professionnelle Intervenant médico-technique à domicile (Niveau 4)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (1)	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A1. Recueil des documents et informations inhérentes à la préparation des prestations à réaliser dans le cadre de la coordination en lien avec les professionnels de santé internes et externes à l'entreprise et les prescripteurs, et prise de contact avec les personnes soignées et/ou les aidants et/ou les professionnels qui accompagnent la personne soignée sur la base des prescriptions médicales (le cas échéant)	C1 Collecter les informations et l'ensemble des différents documents internes et externes nécessaires aux interventions à réaliser sur une période donnée, en s'assurant de leur complétude et de leur conformité, dans le respect des règles de confidentialité et de la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, en informant la hiérarchie en cas d'anomalie éventuelle, à l'aide du dossier communiqué par les services de l'entreprise, en vue de garantir la conformité et la traçabilité des interventions prévues.	E1 est composée de 2 modalités d'évaluation : ME1.1 - Recueil de documents, d'informations et prise de contact Étude de cas pratiques évaluée par un jury d'évaluation Description : Le candidat devra traiter sur la base de consignes et d'un corpus de documents le sujet composé de deux cas pratiques reconstitués et contextualisés, relatifs à : > recueil des informations et documents nécessaires à la préparation des interventions et prestations à réaliser, > la prise de contact et à la pré-visite éventuelle en amont de l'intervention au domicile de la personne soignée. Compétences évaluées : C1 à C4	(C1) <ul style="list-style-type: none"> Les informations et l'ensemble des différents documents internes et externes (prescription médicale, projet de vie, coordonnées de la personne soignée, dossier médical de la personne soignée, formulaire d'autorisation, formulaire de consentement, feuille de route, bon de livraison, fiches de liaison, liste de contrôle des dispositifs et fournitures...) nécessaires aux interventions à réaliser sur la période donnée (quotidienne, hebdomadaire...) sont collectées en s'assurant de leur complétude et de leur conformité, Le candidat respecte les règles de confidentialité et la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé, ainsi que de RGPD, Il applique les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, Il informe la hiérarchie en cas d'anomalie éventuelle dans les informations ou les documents collectés, Il s'appuie sur le dossier communiqué par les services de l'entreprise.
	C2 S'approprier correctement les consignes, en identifiant les informations significatives de l'intervention à réaliser et celles relatives à l'identification des personnes soignées, en s'informant auprès du coordinateur de l'entreprise, des professionnels de santé internes ou externes à l'entreprise, de la personne soignée, des aidants et des professionnels qui l'accompagnent, en tenant compte des documents préalablement communiqués par les services de l'entreprise, afin de sélectionner le dispositif médical et/ou équipements adaptés à la pathologie ou au handicap de la personne soignée.	ME1.2 - Organisation matérielle et des déplacements véhiculés préalables aux interventions Étude d'un cas pratique présentée lors d'un entretien technique avec le jury d'évaluation Description : le candidat dispose d'un temps de préparation pour traiter le cas pratique (tiré au sort). Puis, il présente sa gestion du cas pratique relatif à : > l'organisation matérielle du véhicule, > la préparation des déplacements inhérents aux interventions et prestations à réaliser. À l'issue de sa présentation, le candidat répond au questionnement du jury sur sa pratique professionnelle. Compétences évaluées : C5 et C6	(C2) <ul style="list-style-type: none"> Le candidat s'approprie correctement les consignes et identifie les informations significatives de l'intervention à réaliser et celles relatives à l'identification des personnes soignées (données médicales clés, dispositifs médicaux prescrits ou commandés, lieux d'intervention, ordonnancement et nature des prestations, et toute recommandation spécifique du médecin/prescripteur), Il s'informe de manière adéquate auprès du coordinateur de l'entreprise, des professionnels de santé internes ou externes à l'entreprise, de la personne soignée, des aidants et des professionnels qui l'accompagnent, pour obtenir toutes les informations pertinentes nécessaires à l'intervention, Il tient compte des documents préalablement communiqués par les services de l'entreprise pour sélectionner le dispositif médical et/ou équipements (maintien à domicile, assistance respiratoire, perfusion, nutrition) adaptés à la pathologie ou au handicap de la personne soignée.
	C3 Prévenir la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels de santé avant son arrivée sur le lieu d'intervention, selon l'organisation de l'entreprise, en présentant le cadre de la prestation initiale et dans la continuité du traitement lié à l'intervention et à la nature du traitement et/ou du dispositif médical délivré, en donnant à la personne soignée des instructions spécifiques avant l'intervention, dans le respect de la personne soignée, de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée en situation de handicap ou de vulnérabilité, en mettant en place les conditions favorables à une communication empathique et bienveillante avec les interlocuteurs, en s'assurant de leur compréhension, en appliquant des méthodes de communication adaptées à la personne soignée et à ses besoins, en vue de faciliter les échanges avec la personne soignée et/ou les aidants et de se situer comme acteur professionnel, afin d'être identifié en tant qu'interlocuteur principal et d'instaurer un climat de confiance.		(C3) <ul style="list-style-type: none"> Le candidat prévient la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels de santé avant son arrivée sur le lieu d'intervention, selon l'organisation de l'entreprise, Il présente de manière claire le cadre de la prestation tout au long de la prise en charge (l'entreprise, l'objet de sa/ses visite(s), les catégories, types et modèles de dispositifs médicaux et de prestations, etc.), Il donne à la personne soignée des instructions spécifiques avant l'intervention, Il respecte la personne soignée, son intégrité, son intimité et sa dignité, Il met en place les conditions favorables à une communication empathique et bienveillante avec les interlocuteurs, Il s'assure de leur compréhension, Il utilise les techniques d'écoute active, de questionnement, de reformulation et de vérification de l'information, Il applique des méthodes de communication adaptées à la personne soignée et à ses besoins, Il utilise un vocabulaire médico-technique adapté à la personne soignée, Il tient compte des besoins spécifiques de la personne soignée en situation de handicap ou de vulnérabilité.
	C4 Effectuer si nécessaire la pré-visite sur le lieu de vie de la personne soignée, au regard de la catégorie et du type de dispositif médical prescrit et de la nature de la prise en charge, selon l'organisation de l'entreprise, en présentant le dispositif médical ou les différents modèles, leurs avantages et leurs inconvénients lorsque cela est nécessaire, dans le respect de la personne soignée, de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, ainsi que de celles de ses aidants, en tenant compte de l'environnement de vie de la personne soignée, en évaluant par un contrôle visuel, dans son environnement direct, les risques liés à l'installation, au déchargement du dispositif médical et au bon déroulement du traitement, en vue de créer un climat de confiance permettant de faciliter l'intervention sur le lieu de vie, de prévenir de tout risque professionnel, d'assurer la sécurité de la personne soignée et de transmettre le compte rendu de la pré-visite au service dédié de l'entreprise.		(C4) <ul style="list-style-type: none"> Le candidat effectue la pré-visite sur le lieu de vie de la personne soignée lorsque celle-ci est nécessaire, Il tient compte de la catégorie, du type de dispositif médical prescrit, de la nature de la prise en charge et de l'organisation de l'entreprise, Il présente de manière claire les différents modèles de dispositif médical (ex : fauteuils roulants spécifiques...), en expliquant leurs avantages et leurs inconvénients (si nécessaire), Il respecte l'intimité, la dignité et l'intégrité de la personne soignée, ainsi que celles de ses aidants, Il effectue un contrôle visuel complet de l'environnement de vie de la personne soignée et repère tout élément pouvant représenter un risque pour la sécurité de la personne soignée ou pour lui-même lors de l'installation (source de chaleur, de flammes, tabagisme, points d'ignition, zone de passage, volume ou aération des lieux de dépôt ou d'utilisation) et/ou du déchargement (accès non sécurisé, obstacles, contraintes matérielles, risques de chute, etc.), Il évalue les conditions du traitement à domicile en questionnant la personne soignée.

Intitulé : Certificat de qualification professionnelle Intervenant médico-technique à domicile (Niveau 4)

<p>A2.</p> <p>Organisation matérielle et des déplacements véhiculés préalables aux interventions et aux prestations médico-techniques à réaliser dans le respect de l'ordonnancement établi par l'entreprise et de leur nature</p>	<p>C5</p> <p>Après avoir vérifié leur conformité et leur disponibilité et selon l'organisation de l'entreprise, prendre dans la zone de stockage de l'entreprise les dispositifs médicaux, les accessoires, les outils, équipements et consommables adaptés à la nature des interventions à réaliser, en utilisant les documents nécessaires à l'intervention à l'aide des outils de gestion et de suivi du stock de l'entreprise, en informant la hiérarchie en cas d'anomalie et/ou de rupture ou de non-conformité, en appliquant les principes de santé et de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, afin d'assurer la délivrance exhaustive des dispositifs médicaux auprès des personnes soignées et de permettre la gestion et la traçabilité des dispositifs médicaux de l'entreprise.</p>		<p>(C5)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat prend dans la zone dédiée de l'entreprise les dispositifs médicaux, les accessoires, les outils, équipements et consommables adaptés à la nature des interventions à réaliser, après avoir vérifié leur conformité et leur disponibilité et selon l'organisation de l'entreprise, Il utilise les documents nécessaires à l'intervention (prescription médicale et recommandations complémentaires des équipes de santé pluridisciplinaires, ordres d'intervention et bons de livraison, fiche de liaison), Il utilise les outils de gestion et de suivi du stock de l'entreprise, Il informe la hiérarchie en cas d'anomalie, de rupture ou de non-conformité des dispositifs médicaux, Il applique les principes de santé et de sécurité au travail, ainsi que les principes d'optimisation d'effort lors de la manipulation des dispositifs médicaux.
	<p>C6</p> <p>Organiser le chargement du véhicule d'intervention et les déplacements inhérents aux interventions à réaliser, selon la logique la plus adaptée, en tenant compte de la nature et de l'ordonnancement des prestations à réaliser, de la volumétrie des dispositifs, des équipements et consommables requis et des documents nécessaires à l'intervention, à l'aide d'outils, de moyens de manutention et d'attache en bon état et adéquats, en vérifiant l'accès aux équipements nécessaires, en assurant sa sécurité et la sécurisation du chargement, en informant la hiérarchie et les personnes prévues sur le planning d'intervention en cas de difficulté ou d'imprévu, à l'aide des outils de communication adaptés de l'entreprise, en anticipant les éventuelles perturbations de circulation sur le trajet selon les principes de l'écoconduite, en appliquant les principes de santé, de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène liée à l'organisation du véhicule et de transport de matériels dangereux, le cas échéant, afin d'optimiser le chargement du véhicule, de garantir la sécurité de son activité et des usagers de la route pendant les déplacements véhiculés inhérents aux interventions planifiées.</p>		<p>(C6)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat organise le chargement du véhicule d'intervention et les déplacements inhérents aux interventions à réaliser selon la logique la plus adaptée, Il tient compte de la nature et de l'ordonnancement des prestations à réaliser, de la volumétrie des dispositifs, équipements et consommables requis et des documents nécessaires à l'intervention, Il utilise des outils, des moyens de manutention et d'attache en bon état et adéquats, Il vérifie l'accès aux équipements nécessaires, Il assure sa sécurité et la sécurisation du chargement, Il informe la hiérarchie et les personnes prévues sur le planning d'intervention en cas de difficulté ou d'imprévu, Il utilise les outils de communication adaptés de l'entreprise, Il anticipe les éventuelles perturbations de circulation sur le trajet selon les principes de l'écoconduite, Il applique les principes de santé et de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, Il respecte la réglementation en vigueur en matière d'hygiène liée à l'organisation du véhicule et de transport de matériels dangereux (le cas échéant).
<p>A3.</p> <p>Mise en place des conditions adéquates de réalisation de l'intervention sur le lieu de vie, auprès de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent</p>	<p>C7</p> <p>Se présenter, expliquer son rôle et l'objectif de son intervention, de façon pertinente, en présentant l'entreprise et les services qu'elle propose auprès d'autres personnes et professionnels, en adaptant sa communication à la personne soignée, en mettant en place les conditions favorables à une communication empathique et bienveillante avec la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, en s'assurant de leur compréhension, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment en situation de handicap ou de vulnérabilité, afin de créer la relation de confiance avec la personne soignée, d'être identifié en tant qu'interlocuteur privilégié et de recueillir le consentement de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, préalable à l'intervention.</p>	<p>E2 est composée de deux modalités d'évaluation :</p> <p>ME2.1 - Intervention au domicile de la personne soignée</p> <p>Deux mises en situation professionnelle complexes reconstituées suivies d'un entretien complémentaire avec le jury d'évaluation :</p> <p>Description : au sein d'un plateau technique de l'organisme de formation reconstituant le lieu de vie de la personne soignée, le candidat devra traiter deux sujets (tirés au sort) de mise en situation professionnelle reconstituée :</p>	<p>(C7)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat se présente, explique son rôle et l'objectif de son intervention de façon pertinente, Il présente l'entreprise et les services qu'elle propose auprès d'autres personnes et professionnels, Il adapte sa communication à la personne soignée, Il met en place les conditions favorables à une communication empathique et bienveillante avec la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, Il s'assure de leur compréhension, Il utilise les techniques d'écoute active, de questionnement, de reformulation et de vérification de l'information, Il utilise un vocabulaire médico-technique adaptés à la personne soignée, Il tient compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité.
	<p>C8</p> <p>Préalablement à la réalisation de l'intervention, identifier dans l'environnement direct de la personne soignée les risques immédiats liés au déchargement et à l'installation du dispositif médical, en effectuant un contrôle visuel, en prévenant la personne soignée et/ou ses aidants, la hiérarchie, les personnes concernées (selon la prestation réalisée), de toute difficulté de réalisation du déchargement et/ou de l'installation, en effectuant la traçabilité des informations à l'aide des outils adaptés de l'entreprise, en prenant en compte les conditions et situations spécifiques de la personne soignée, afin d'assurer son intervention en toute sécurité, de prévenir de tout risque professionnel et d'assurer la sécurité de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité.</p>	<p><u>Sujet 1 relatif à :</u></p> <p>> la mise en place des conditions adéquates de réalisation de son intervention,</p> <p>> l'installation d'un dispositif médical complexe auprès de la personne soignée.</p> <p>Le candidat traite deux situations relatives à 1 dispositif de maintien à domicile + 1 dispositif d'assistance respiratoire ou de perfusion ou de nutrition, ou autre dispositif.</p> <p><u>Sujet 2 :</u></p> <p>Le candidat traite d'une situation relative à l'entretien courant et/ou la maintenance préventive d'un dispositif médical complexe au domicile de la personne.</p>	<p>(C8)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat identifie dans l'environnement direct de la personne soignée les risques immédiats (accès non sécurisé, obstacles, contraintes matérielles, etc.), liés au déchargement préalable à la réalisation de l'intervention, Il effectue un contrôle visuel, Il prévient la personne soignée et/ou ses aidants, la hiérarchie, les personnes concernées, Il assure la traçabilité des informations à l'aide des outils adaptés de l'entreprise, Il prend en compte les conditions et situations spécifiques de la personne soignée (risques de contamination/contagion, fragilité, besoins spécifiques, etc.).
	<p>C9</p> <p>Réaliser le déchargement du dispositif médical prescrit, en tenant compte des risques liés au déchargement préalablement identifiés, à l'aide d'outils et de moyens de manutention en bon état et adéquats, en prenant en compte les conditions et situations spécifiques de la personne soignée, en appliquant les principes de santé et de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, en vue de réaliser l'intervention et de réduire les risques professionnels.</p>	<p>Les deux sujets, traités de manière consécutive, mêlent les mises en situation pratiques et le jeu de rôle lors duquel la personne soignée ou l'aidant, ou le professionnel qui l'accompagne, est joué par une personne tierce et externe à l'action de formation.</p>	<p>(C9)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise le déchargement du dispositif médical et/ou équipement prescrit à l'aide d'outils et de moyens de manutention en bon état et adéquats, Il tient compte des risques (accès non sécurisé, obstacles, contraintes matérielles, etc.), liés au déchargement dans l'environnement direct de la personne soignée préalablement identifiés, Il utilise des outils, moyens de manutention et d'attache en bon état et adéquats, Il prend en compte les conditions et situations spécifiques de la personne soignée (risque de contamination/contagion, fragilité, besoins spécifiques, etc.), lors du déchargement, Il applique les principes de santé, de sécurité au travail et d'optimisation d'effort.

Intitulé : Certificat de qualification professionnelle Intervenant médico-technique à domicile (Niveau 4)

<p>A4.</p> <p>Installation de dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux et/ou dispositifs médicaux numériques (DMN) de télésurveillance et/ou appareils numériques de télé-suivi et/ou matériels ou équipements adéquats, etc.) au lieu de vie de la personne soignée dans le respect de la prescription ou de la commande établie, dans le cadre de la coordination et du suivi du parcours de soins en lien avec les professionnels de santé et/ou les prescripteurs</p>	<p>C10 Après avoir recueilli le consentement de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, en présence du professionnel de santé de proximité lorsque celle-ci est requise, installer au domicile de la personne soignée le dispositif médical prescrit ou commandé, dans le respect des règles de bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM) et de la réglementation en vigueur, en paramétrant le cas échéant, les réglages du dispositif, selon les ordres médicaux et indications des fabricants, en utilisant les formulaires adaptés à la situation et à l'organisation de l'entreprise, les aides techniques à sa disposition et les outils d'intervention et de traçabilité, en tenant compte des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du matériel et de la personne soignée, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, dans le respect de la personne soignée, de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, en appliquant les principes de prévention des risques professionnels et d'optimisation d'effort, en expliquant à ses interlocuteurs toute action effectuée, afin de réaliser la prestation en adéquation avec la prescription ou la commande établie et de permettre (le cas échéant) la bonne mise en œuvre de la télésurveillance et/ou du télé-suivi en lien avec les prescripteurs et/ou professionnels de santé concernés.</p> <p>C11 Contrôler l'installation réalisée, par des points de contrôle visuels et outillés des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du matériel et de la personne soignée, en effectuant les tests de fonctionnalité et les réglages du dispositif médical au regard de la prescription établie, en s'assurant, (le cas échéant) de la bonne connexion au réseau (téléphone et/ou internet) du dispositif médical numérique de télésurveillance et/ou appareil numérique de télé-suivi, en s'assurant du confort et du ressenti de la personne soignée, en mobilisant les règles de matériovigilance et/ou de pharmacovigilance, dans le respect des règles des bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM), en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif médical, de prévenir tout dysfonctionnement, de répondre aux exigences qualité du fournisseur et de respecter la prescription établie par le professionnel de santé.</p>	<p>À l'issue des mises en situation reconstituées, le candidat répond au questionnement du jury technique sur sa pratique professionnelle.</p> <p>Compétences évaluées : C7 à C15</p> <p>ME2.2 - Protocoles et réglementation en vigueur, traçabilité et règles de bonnes pratiques</p> <p>Questionnaire de type QROC, évalué par un formateur métier</p> <p>Description : le candidat renseigne un questionnaire relatif aux connaissances inhérentes à l'installation et à l'entretien/maintenance préventive de dispositifs médicaux complexes au domicile de la personne soignée et notamment : _ les protocoles et la réglementation en vigueur dans le secteur, _ la traçabilité des informations et des actions, _ les règles de bonnes pratiques professionnelles des prestataires de services et distributeurs de matériel.</p> <p>Connaissances évaluées : inhérentes aux compétences C7 à C15</p>	<p>(C10)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat recueille le consentement de la personne soignée, et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, préalablement à l'installation, Il installe au domicile de la personne soignée le dispositif médical en présence du professionnel de santé de proximité lorsque celle-ci est requise au regard du type du dispositif médical prescrit ou commandé (ex : mobilisation thoracique, dispositif d'aide à la toux ...), Il respecte les bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM) et la réglementation en vigueur, Il paramètre (le cas échéant) les réglages du dispositif médical selon les ordres médicaux et indications des fabricants, Il utilise les formulaires adaptés à la situation et à l'organisation de l'entreprise, les aides techniques à sa disposition et les outils d'intervention et de traçabilité, Il tient compte des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du matériel de la personne soignée, Il tient compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, Il respecte la personne soignée et son intégrité en préservant son intimité et sa dignité lors des interventions, Il applique les principes de prévention des risques professionnels et d'optimisation d'effort, Il explique à ses interlocuteurs toute action effectuée. <p>(C11)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat contrôle l'installation réalisée par des points de contrôle visuels et outillés, Il contrôle les impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du matériel et de la personne soignée, Il effectue les tests de fonctionnalités et les réglages (mécaniques et ou électroniques : sécurisation des connexions électriques, etc.) du dispositif médical conformément à la prescription établie, Il s'assure, le cas échéant, de la bonne connexion au réseau (téléphone et/ou internet) du dispositif médical numérique de télésurveillance et/ou appareil numérique de télé-suivi, Il s'assure du confort et du ressenti de la personne soignée, Il mobilise les règles de matériovigilance et/ou de pharmacovigilance, Il respecte les règles des bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM), Il applique les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
<p>A5.</p> <p>Entretien et maintenance de dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux (DM) et/ou dispositifs médicaux numériques (DMN) de télésurveillance et/ou appareils numériques de télé-suivi et/ou matériels / équipements adéquats, etc.) au lieu de vie de la personne soignée</p>	<p>C12 Contrôler l'état du dispositif médical, selon l'ordre d'intervention établi par l'entreprise, à l'aide des informations et les points de contrôle établis par le fabricant, dans le respect de la réglementation en vigueur, en appliquant les règles de matériovigilance et/ou pharmacovigilance, en appliquant les principes de sécurité au travail, de prévention des risques professionnels et optimisation d'effort, en respectant les règles de traçabilité du dispositif médical, en informant la hiérarchie en cas d'anomalie, de dysfonctionnement ou d'irréparabilité, en utilisant les outils de communication adaptés de l'entreprise, afin de diagnostiquer tout dysfonctionnement notamment d'appareils digitaux ou effet indésirable nécessitant une intervention complémentaire au lieu de vie de la personne soignée ou un remplacement ou un retour du dispositif médical en atelier, chez le fournisseur ou réparateur.</p> <p>C13 Selon l'organisation de l'entreprise et la nature de la prise en charge, effectuer des actions de maintenance préventive sur le dispositif médical au lieu de vie de la personne soignée, dans le cadre de suivi réglementaire, en respectant les directives du fabricant, selon le type de dispositif médical, en mobilisant des méthodes adaptées au dispositif médical concerné, en appliquant les principes de sécurité au travail, de prévention des risques professionnels et optimisation d'effort, en informant la hiérarchie en cas d'anomalie, de dysfonctionnement ou d'irréparabilité, en utilisant les outils de communications adaptés de l'entreprise, en proposant une solution adaptée aux éventuels dysfonctionnements notamment d'appareils digitaux identifiés, en respectant les obligations légales concernant la valorisation et/ou le retraitement des déchets, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, dans le respect de la personne soignée, de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif médical et de permettre la continuité de son utilisation dans les conditions optimales.</p>	<p>(C12)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat contrôle l'état du dispositif médical selon l'ordre d'intervention établi par l'entreprise et les points de contrôle établis par le fabricant, Il respecte la réglementation en vigueur, Il applique les règles de matériovigilance et/ou pharmacovigilance, Il applique les principes de sécurité au travail, de prévention des risques professionnels et optimisation d'effort, Il respecte les règles de traçabilité du dispositif médical, Il informe la hiérarchie en cas d'anomalie, de dysfonctionnement ou d'irréparabilité du dispositif médical, Il utilise les outils de communication adaptés de l'entreprise, Il a correctement diagnostiqué les éventuels dysfonctionnements notamment d'appareils digitaux (numériques, électroniques, domotiques), ou effets indésirables nécessitant une intervention complémentaire, un remplacement, un retour en atelier, chez le fournisseur ou réparateur. <p>(C13)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat effectue les actions de maintenance préventive sur le dispositif médical conformément aux procédures établies par l'entreprise (ex : changement de filtres à poussière, embouts de frein, tests de fonctionnement, etc.) selon l'organisation de l'entreprise, Il respecte les directives du fabricant, Il mobilise des méthodes adaptées au dispositif médical concerné et se réfère aux documents du fabricant et à sa formation (notice fabricant, formation fabricant, base mécanique, électrique et/ou électronique, etc.), Il applique les principes de sécurité au travail, de prévention des risques professionnels et d'optimisation d'effort, Il informe sa hiérarchie en cas d'anomalie, de dysfonctionnement ou d'irréparabilité du dispositif médical, Il utilise les outils de communication adaptés de l'entreprise, Il propose une solution adaptée aux éventuels dysfonctionnements, notamment d'appareils digitaux (numériques, électroniques, domotiques) identifiés, Il respecte les obligations légales concernant la valorisation et/ou le retraitement des déchets générés lors des opérations de maintenance, Il tient compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, Il respecte la personne soignée et son intégrité en préservant son intimité et sa dignité lors des interventions. 	

Intitulé : Certificat de qualification professionnelle Intervenant médico-technique à domicile (Niveau 4)

	<p>C14 Assurer le suivi des opérations de maintenance préventive des dispositifs médicaux, en complétant les fiches de contrôle et étiquettes adéquates, en les transmettant au service dédié de l'entreprise, à l'aide des outils adaptés, des logiciels embarqués de télémaintenance (le cas échéant), selon la procédure en vigueur dans l'entreprise, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin de garantir la traçabilité de l'intervention de maintenance et d'assurer la démarche qualité liée aux dispositifs médicaux.</p>		<p>(C14)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat remplit de manière exhaustive les fiches de contrôle et étiquettes requises pour chaque opération de maintenance préventive des dispositifs médicaux, Il transmet les fiches de contrôle et étiquettes complétées au service dédié de l'entreprise, Il utilise des outils adaptés et des logiciels embarqués de télémaintenance (le cas échéant) pour effectuer le suivi des opérations de maintenance, Il respecte scrupuleusement la procédure en vigueur dans l'entreprise, Il applique les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
	<p>C15 Réaliser le nettoyage et/ou la désinfection du dispositif médical à utiliser et de son environnement proche, selon la situation et l'état du dispositif médical, dans le respect de la réglementation en vigueur, en suivant les recommandations du fabricant, en appliquant de manière rigoureuse les protocoles de nettoyage et/ou de désinfection adaptés, en appliquant les principes de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, en assurant la traçabilité de l'action, en respectant les obligations légales concernant la valorisation et/ou le retraitement des déchets, afin de se protéger, prévenir les risques infectieux, de protéger la personne soignée, les aidants et les professionnels qui l'accompagnent et d'assurer la continuité et la qualité du service.</p>		<p>(C15)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise le nettoyage du dispositif médical à utiliser et de son environnement proche selon la situation et l'état du dispositif médical, Il respecte la réglementation en vigueur, Il suit les recommandations du fabricant, Il applique de manière rigoureuse les protocoles de nettoyage et/ou de désinfection adaptés, Il applique les principes de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, Il assure la traçabilité de son action à l'aide des outils adaptés de l'entreprise, Il respecte les obligations légales concernant la valorisation et/ou le retraitement des déchets.
<p>A6. Accompagnement à domicile et suivi de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, dans le cadre de l'éducation thérapeutique visant l'observance du traitement et la bonne utilisation des dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux (DM) et/ou dispositifs médicaux numériques (DMN) de télésurveillance et/ou appareils numériques de télé-suivi, matériels ou équipements adéquats prescrits et/ou commandés, etc.) et participation à la coordination du parcours de soin en lien avec les prescripteurs et professionnels de santé concernés</p>	<p>C16 Dans le cadre d'une intervention initiale ou d'une visite de suivi réglementaire liée à un parcours de soins sur la durée, accompagner sur son lieu de vie la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent à la bonne utilisation du dispositif médical et/ou à l'appréhension du traitement, en expliquant de manière claire, pédagogique et explicite, son fonctionnement, son utilisation et ses éventuels réglages et actions d'entretien courant, en s'appuyant, le cas échéant, sur les indicateurs adaptés au dispositif médical, en transmettant les consignes de sécurité et d'hygiène adaptées au dispositif médical, à l'aide de démonstrations pratiques de son utilisation, en expliquant le cas échéant le déroulement, les conditions de réussite du traitement et l'organisation des visites de suivi, en faisant participer la personne soignée selon ses capacités, en tenant compte de ses questionnements et de son ressenti, en indiquant les modalités de signalement aux prescripteurs en cas d'incidents et/ou d'inconfort et/ou d'effets secondaires, dans le respect des règles des bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM), en tenant compte de l'environnement de vie de la personne soignée, en transmettant/remettant les documents nécessaires à la prise en main et à l'utilisation du dispositif, afin de s'assurer de la bonne utilisation par la personne soignée du dispositif médical complexe inhérent au traitement de maladies chroniques, de pathologies lourdes en sortie d'hospitalisation ou en conséquence d'une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à un handicap.</p>	<p>E3 est composée de trois modalités d'évaluation :</p> <p>ME3.1 - Accompagnement et suivi au domicile de la personne soignée</p> <p>Mises en situation professionnelles complexes reconstituées, suivies d'un entretien technique complémentaire, évaluées par un jury d'évaluation.</p> <p>Description : au sein d'un plateau technique de l'organisme de formation reconstituant le lieu de vie de la personne soignée, le candidat devra traiter un sujet tiré au sort composé de deux situations contextualisées relatives à : > l'accompagnement à conduire dans le cadre de l'éducation thérapeutique de la personne soignée, visant l'observance du traitement et la bonne utilisation du dispositif médical complexe, > suivi des éventuelles évolutions des besoins de la personne soignée pendant le traitement, > la participation à la coordination du parcours de soins en lien avec les prescripteurs et professionnels de santé concernés.</p> <p>Le candidat traitera 2 situations relatives à 1 dispositif de maintien à domicile + 1 dispositif d'assistance respiratoire ou de perfusion ou de nutrition ou autre dispositif.</p> <p>Le sujet mêle les mises en situation pratiques et le jeu de rôle lors duquel la personne soignée ou l'aidant, ou le professionnel qui l'accompagne est joué par une personne tierce et externe à l'action de formation.</p> <p>À l'issue de la mise en situation, le candidat répond au questionnaire du jury technique sur sa pratique professionnelle.</p>	<p>(C16)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat accompagne la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent à la bonne utilisation du dispositif médical et/ou à l'appréhension du traitement, Il explique de manière claire, pédagogique et explicite, le fonctionnement, l'utilisation et les éventuels réglages et actions d'entretien courant du dispositif médical, Il s'appuie (le cas échéant) sur les indicateurs adaptés au dispositif médical, Il transmet les consignes de sécurité et d'hygiène adaptées au dispositif médical, Il réalise des démonstrations pratiques de l'utilisation du dispositif médical, Il explique (le cas échéant) le déroulement, les conditions de réussite du traitement et l'organisation des visites de suivi, Il fait participer la personne soignée selon ses capacités, Il tient compte des questionnements et du ressenti de la personne soignée, Il indique les modalités de signalement aux prescripteurs en cas d'incidents et/ou d'inconfort et/ou d'effets secondaires, Il respecte les règles des bonnes pratiques des PSDM, Il tient compte de l'environnement de vie de la personne soignée, Il transmet/remet les documents nécessaires à la prise en main et à l'utilisation du dispositif.
	<p>C17 Après avoir collecté de manière rigoureuse les documents indispensables à la complétude du dossier patient, expliquer les règles générales de prise en charge et/ou de remboursement, et/ou procédures permettant à la personne soignée d'être remboursée, en respectant les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle, dans le respect de la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, en s'assurant de la bonne compréhension par la personne soignée et/ou ses aidants, afin d'assurer la complétude et la conformité du dossier et sa transmission fiable aux organismes concernés (sécurité sociale, mutuelles...), d'assurer le suivi administratif du dossier patient, de déclencher la facturation post-intervention et d'éviter les retards de remboursement ou la non-prise en charge de frais.</p>		<p>(C17)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat collecte de manière rigoureuse les documents indispensables à la constitution du dossier (carte vitale, le DEP ou DAP, le numéro de sécurité sociale, l'ordonnance, recueil de consentement ou d'autorisation requis...), Il explique de manière claire et exhaustive les règles générales de prise en charge/ remboursement, et/ou procédures permettant à la personne soignée d'être remboursée (Assurance maladie, CMU, Mutuelles...), Il respecte les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle, Il respecte la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, Il s'assure de la bonne compréhension par la personne soignée et/ou ses aidants des explications fournies, Il s'assure de la complétude et la conformité du dossier patient.
	<p>C18 Dans le cadre d'une visite de suivi, identifier d'éventuelles évolutions (positives ou négatives) des besoins de la personne soignée par suite de l'installation du dispositif médical commandé ou prescrit, en mobilisant ses connaissances relatives à la maladie ou au handicap de la personne soignée, en identifiant les éventuelles zones d'inconfort, d'irritation, de sensibilité, en faisant preuve d'empathie et de patience, en apportant des conseils complémentaires adaptés si besoin, en alertant le cas échéant les professionnels de santé concernés, selon le protocole établi par l'entreprise, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, dans le respect de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, en s'assurant de sa satisfaction afin de suggérer des produits et/ou des services complémentaires proposés par l'entreprise ou de déclencher une intervention complémentaire ou une adaptation du dispositif médical et/ou traitement sur décision du prescripteur.</p>	<p>Compétences évaluées : C16 à C18</p> <p>ME3.2 - Accompagnement et suivi à distance</p> <p>Mises en situation professionnelles reconstituées, évaluées par un jury d'évaluation.</p> <p>Description : au sein d'une salle spécifique de l'organisme de formation reconstituant les conditions matérielles (logiciels métiers, équipement de télé-suivi / télésurveillance, outils de communication, etc.) de l'entreprise, le candidat devra traiter un sujet, tiré au sort, composé de deux situations contextualisées et relatives à : > suivi à distance des indicateurs d'observance, > l'accompagnement à distance de la personne soignée dans le cadre de son observance et de l'utilisation du dispositif médical complexe, > la participation à la coordination du parcours de soins en lien avec les prescripteurs et professionnels de santé concernés.</p>	<p>(C18)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat identifie les éventuelles évolutions (positives ou négatives) des besoins de la personne soignée par suite de l'installation du dispositif médical commandé ou prescrit à l'aide de ses connaissances relatives à la maladie ou au handicap de la personne soignée, Il identifie les éventuelles zones d'inconfort, de sensibilité, Il fait preuve d'empathie et de patience envers la personne soignée, Il apporte les conseils complémentaires adaptés (si besoin), Il alerte le cas échéant les professionnels de santé concernés, prescripteur ou l'équipe pluridisciplinaire (le cas échéant), Il respecte le protocole établi par l'entreprise, Il tient compte des besoins spécifiques de la personne soignée en situation de handicap ou de vulnérabilité, Il respecte la personne soignée et son intégrité en préservant son intimité et sa dignité lors des interventions, Il s'assure de la satisfaction de la personne soignée.
<p>A7. Participation, selon le traitement prescrit, à la coordination dans le cadre du suivi et de l'accompagnement à distance, du bon déroulement du</p>	<p>C19 Dans le cadre du suivi à distance tout au long du parcours de soins, accompagner la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, à la bonne appréhension du traitement et/ou à l'utilisation adaptée du dispositif médical prescrit, en rappelant (le cas échéant) le fonctionnement, l'utilisation et les éventuels réglages et actions d'entretien courant, ainsi que les consignes de sécurité et d'hygiène adaptées au dispositif, en prodiguant des conseils complémentaires</p>		<p>(C19)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat accompagne la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, dans le cadre du suivi à distance tout au long du parcours de soins, à la bonne appréhension du traitement et/ou à l'utilisation adaptée du dispositif médical prescrit, Il rappelle (le cas échéant) le fonctionnement, l'utilisation et les éventuels réglages et actions d'entretien courant, ainsi que les consignes de sécurité et d'hygiène adaptées au dispositif, Il prodigue des conseils complémentaires relatifs aux conditions de réussite du traitement,

Intitulé : Certificat de qualification professionnelle Intervenant médico-technique à domicile (Niveau 4)

<p>traitement (maladies chroniques, pathologies lourdes, etc.) et de la bonne utilisation des dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux, dispositifs médicaux numériques de télésurveillance, appareils numériques de télé-suivi, équipements adéquats, etc.) tout au long de la prise en soin de la personne et en lien avec les prescripteurs et les professionnels de santé</p>	<p>relatifs aux conditions de réussite du traitement, en indiquant les modalités de signalement aux prescripteurs, en cas d'incident et/ou d'inconfort et/ou d'effets secondaires, en s'appuyant (le cas échéant) sur les indicateurs adaptés au dispositif médical, dans le respect des règles des bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM), en mettant en place les conditions favorables à une communication à distance empathique et bienveillante avec les interlocuteurs, en s'assurant de leur compréhension, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, en prenant en compte ses questionnements et son ressenti, à l'aide des outils de communication de l'entreprise, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin de s'assurer de la bonne utilisation par la personne soignée du dispositif médical et/ou du suivi du traitement en lien avec des maladies chroniques, de pathologies lourdes en sortie d'hospitalisation ou en conséquence d'une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à un handicap et/ou de permettre (le cas échéant) l'adaptation de la prise en soin par le prescripteur.</p>	<p>Le candidat traitera 2 situations relatives à 1 dispositif de maintien à domicile + 1 dispositif d'assistance respiratoire ou de perfusion ou de nutrition ou autre dispositif.</p> <p>Le sujet mêle les mises en situation pratiques et le jeu de rôle lors duquel la personne soignée ou l'aidant ou le professionnel qui l'accompagne est joué par une personne tierce et externe à l'action de formation. À l'issue de la mise en situation, le candidat répond au questionnement du jury technique sur sa pratique professionnelle.</p> <p>Compétences évaluées : C19 et C20</p> <p>ME3.3 – Prestations médico-techniques au domicile de la personne soignée et à distance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il indique les modalités de signalement aux prescripteurs concernés en cas d'incident et/ou d'inconfort et/ou d'effets secondaires, • Il s'appuie (le cas échéant) sur les indicateurs adaptés au dispositif médical, • Il respecte les règles des bonnes pratiques des PSDM, • Il met en place les conditions favorables à une communication à distance empathique et bienveillante avec les interlocuteurs, • Il s'assure de la compréhension par les interlocuteurs, • Il utilise les techniques d'écoute active, de questionnement, de reformulation et de vérification des informations, • Il utilise un vocabulaire médico-technique adapté à la personne soignée, • Il tient compte des besoins spécifiques notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, • Il tient compte des questionnements et du ressenti de la personne soignée, • Il utilise les outils de communication de l'entreprise, • Il applique les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
	<p>C20 Transmettre aux professionnels de santé et/ou aux prescripteurs, les informations et données recueillies lors des échanges avec la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, et/ou celles issues des dispositifs médicaux et appareils numériques de télésurveillance et/ou de télé-suivi, de manière pertinente, en relevant préalablement les éventuels constats d'anomalies d'observance ou de non-observance de la personne soignée, en échangeant de manière adaptée avec les prescripteurs et/ou professionnels de santé concernés dans le respect de son champ d'activités et de compétences, selon le protocole établi par le prescripteur et/ou professionnel de santé concerné et/ou l'entreprise et/ou le fabricant, en assurant la traçabilité de son action, à l'aide des outils adaptés de l'entreprise, dans le respect des règles de confidentialité et de la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin de permettre la continuité des prestations d'accompagnement de la personne soignée tout au long du parcours de soins en lien avec les professionnels de santé concernés.</p>	<p>Questionnaire de type QROC, évalué par un formateur métier.</p> <p>Description : le candidat renseigne un questionnaire relatif aux connaissances inhérentes à l'accompagnement des personnes et au suivi des prestations au domicile de la personne soignée et à distance, et notamment : _ les principales maladies chroniques et pathologies lourdes, la perte d'autonomie liée au vieillissement, le handicap, _ les principaux dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux, dispositifs médicaux numériques de télésurveillance, appareils numériques de télé-suivi, équipements adéquats, etc.) _ la réglementation en vigueur dans le secteur en matière de protection et sauvegarde des données de santé, _ les règles et procédures générales de prise en charge, de remboursement, _ la traçabilité des prestations médico-techniques d'accompagnement et de suivi à domicile et à distance, _ les règles de bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel en matière d'accompagnement et de suivi à domicile et à distance.</p> <p>Connaissances évaluées : inhérentes aux compétences C16 à C20</p>	<p>(C20)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat a préalablement relevé les éventuels constats d'anomalies d'observance ou de non-observance de la personne soignée, • Il transmet les informations et données recueillies de manière pertinente aux professionnels de santé et/ou aux prescripteurs, • Il échange de manière adaptée avec les prescripteurs et/ou professionnels de santé concernés et utilise un vocabulaire médico-technique, • Il fait part de manière précise, claire et explicite de ses observations, questions et difficultés recueillies lors de l'accompagnement de la personne soignée et des éventuels dysfonctionnements détectés, • Il respecte son champ d'activités et de compétences, • Il applique le protocole établi par le prescripteur et/ou professionnel de santé concerné et/ou l'entreprise et/ou le fabricant, • Il assure la traçabilité de son action, • Il utilise les outils adaptés de l'entreprise, • Il respecte des règles de confidentialité et la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, • Il applique les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
<p>A8. Récupération de dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux (DM) et/ou dispositifs médicaux numériques (DMN) de télésurveillance et/ou appareils numériques de télé-suivi et/ou matériels / équipements adéquats, etc.) pour un retour en agence après utilisation</p>	<p>C21 Réaliser la désinstallation, le désappareillage et/ou le démontage du dispositif médical, selon l'ordre d'intervention établi par l'entreprise, en débranchant (le cas échéant) le dispositif médical de toute source électrique et connexion réseau, en rassemblant tous les accessoires et les consommables, en utilisant les outils d'intervention et de traçabilité adaptés et les aides techniques à sa disposition, en tenant compte des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du dispositif médical et de la personne soignée, en respectant les règles en vigueur en matière d'hygiène et de désinfection, en tenant compte des situations nouvelles et des situations difficiles qui pourraient survenir au domicile de la personne soignée, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, dans le respect de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, dans le respect des modalités d'intervention dans un lieu privé/personnel, afin de récupérer le dispositif médical en sécurité en vue d'un échange ou de son retour en agence à l'issue du parcours de soins.</p>	<p>E4 est composée de 2 modalités d'évaluation :</p> <p>ME4.1- Récupération de dispositifs médicaux complexes et traçabilité des dossiers patients</p> <p>Étude de cas pratiques évaluée par un jury d'évaluation.</p> <p>Description : le candidat devra traiter sur la base de consignes et d'un corpus de documents, le sujet composé de deux parties et de plusieurs cas pratiques reconstitués et contextualisés : Partie 1 relative à : > la récupération de dispositifs médicaux complexes après utilisation, Partie 2 relative à : > la traçabilité des dossiers patients en lien avec les prestations réalisées.</p>	<p>(C21)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat réalise la désinstallation, le désappareillage et/ou le démontage du dispositif médical selon l'ordre d'intervention établi par l'entreprise, • Il débranche le dispositif médical de toute source électrique et connexion réseau (internet, téléphone, etc.) de manière sécurisée, • Il rassemble tous les accessoires et les consommables liés au dispositif médical, • Il utilise les outils d'intervention et de traçabilité adaptés et les aides techniques à sa disposition, • Il tient compte des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du matériel et du patient, • Il respecte les règles en vigueur en matière d'hygiène et de désinfection, • Il tient compte des situations nouvelles et des situations difficiles (telles que les décès) qui pourraient survenir au domicile de la personne soignée, • Il tient compte des besoins spécifiques de la personne soignée, notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, • Il respecte la personne soignée et son intégrité en préservant son intimité et sa dignité lors des interventions, • Il respecte les modalités d'intervention dans un lieu privé/personnel.
	<p>C22 Organiser le chargement du dispositif médical, préalablement désinstallé et/ou démonté et s'il y a lieu pré-nettoyé et/ou pré-désinfecté, dans le véhicule d'intervention, selon les recommandations du fabricant, selon la logique la plus adaptée, en tenant compte des documents nécessaires à l'intervention, de la nature et de l'ordonnement des prestations à réaliser, du type et de la volumétrie des dispositifs médicaux et consommables requis, en s'appuyant sur la liste de contrôle des dispositifs et fournitures nécessaires à l'intervention préalablement réalisée, en s'assurant de l'accès des équipements nécessaires, à l'aide d'outils, de moyens de manutention et d'attache en bon état et adéquats, en appliquant les principes de santé et de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de transport de matériels dangereux (le cas échéant) afin d'optimiser le chargement du véhicule et de garantir le maintien du matériel, la sécurité de son activité et des usagers de la route pendant le transport.</p>	<p>Compétences évaluées : C21, C22, C25 et C26</p> <p>ME4.2 - Restitution de dispositifs médicaux complexes</p> <p>Mise en situation professionnelle reconstituée, évaluée par un jury d'évaluation suivie d'un entretien complémentaire avec le jury d'évaluation.</p> <p>Description : au sein d'un plateau technique de l'organisme de formation reconstituant la zone dédiée de l'entreprise, le candidat devra traiter un sujet (tiré au sort) contextualisé relatif à :</p>	<p>(C22)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat organise le chargement du dispositif médical préalablement pré-nettoyé et/ou pré-désinfecté de dispositif médical, s'il y a lieu, • Il organise le chargement du dispositif médical préalablement désinstallé et/ou démonté dans le véhicule d'intervention selon la logique la plus adaptée (séparation du matériel propre et du matériel sale, isolement, BMR...) et selon les recommandations du fabricant, • Il tient compte des documents nécessaires à l'intervention (ordres d'intervention et bons de livraison, recommandations du fabricant), • Il tient compte de la nature et de l'ordonnement des prestations à réaliser, • Il tient compte du type et de la volumétrie des dispositifs médicaux et consommables requis, • Il s'appuie sur une liste de contrôle des dispositifs et fournitures nécessaires à l'intervention, • Il s'assure de l'accès facile aux équipements nécessaires, • Il utilise des outils, des moyens de manutention et d'attache (sangles etc.) en bon état et adéquats, • Il applique les principes de santé et de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, • Il respecte la réglementation en vigueur en matière de transport de matériels dangereux (le cas échéant).

Intitulé : Certificat de qualification professionnelle Intervenant médico-technique à domicile (Niveau 4)

<p>A9.</p> <p>Restitution de dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux (DM) et/ou dispositifs médicaux numériques (DMN) de télésurveillance et/ou appareils numériques de télé-suivi et/ou matériels / équipements adéquats, etc.) à l'agence en vue d'assurer sa réutilisation, son évacuation, sa destruction ou son retraitement/recyclage, et/ou son nettoyage, et/ou sa maintenance courante, préventive ou curative par un service dédié interne ou externe à l'entreprise</p>	<p>C23</p> <p>Disposer le dispositif médical et les accessoires dans la zone de stockage de l'entreprise, selon les recommandations du fabricant, la réglementation en vigueur, selon la destination du dispositif médical définie par l'entreprise, dans le respect de la circulation des dispositifs et de la gestion des déchets, en appliquant les principes de sécurité au travail, de prévention des risques professionnels et d'optimisation d'effort, à l'aide d'outils et de moyens de manutention en bon état et adaptés, en utilisant des outils de gestion et de suivi du stockage de l'entreprise, afin d'en garantir la gestion appropriée des dispositifs médicaux dans le respect de l'environnement.</p>	<p>> la disposition des dispositifs médicaux et les accessoires dans la zone de stockage de l'entreprise, > la réalisation du nettoyage et ou de la désinfection du dispositif médical restitué.</p> <p>Compétences évaluées : C23 et C24</p>	<p>(C23)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat dispose le dispositif médical et les accessoires dans la zone de stockage de l'entreprise conformément aux recommandations du fabricant et à la réglementation en vigueur, Il place le matériel selon la destination définie par l'entreprise, Il respecte la circulation des dispositifs et la gestion des déchets lors du stockage, Il applique les principes de sécurité au travail, de prévention des risques professionnels et d'optimisation d'effort lors de la manipulation du matériel, Il utilise des outils et des moyens de manutention en bon état et adaptés pour disposer le matériel dans la zone de stockage, Il utilise les outils de gestion et de suivi du stockage de l'entreprise pour assurer une gestion appropriée des dispositifs médicaux (recyclage, désinfection et/ou maintenance)
<p>A10.</p> <p>Traçabilité des dossiers patients à la suite de la réalisation des prestations médico-techniques, d'accompagnement et de suivi, sur le lieu de vie de la personne soignée (à distance, le cas échéant) et sur la base des prescriptions médicales dans le cadre de la coordination en lien avec les prescripteurs et/ou les professionnels de santé concernés et les services de l'entreprise</p>	<p>C24</p> <p>Réaliser ou faire réaliser le nettoyage et la désinfection du dispositif médical restitué, en appliquant de manière rigoureuse les protocoles de nettoyage et/ou de désinfection adaptés, selon la réglementation en vigueur, selon les recommandations des fabricants, en appliquant les principes de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, en assurant la traçabilité de l'action, en respectant les obligations légales concernant la valorisation et/ou le retraitement des déchets, afin de se protéger, prévenir les risques infectieux, protéger les personnes soignées, les aidants et les professionnels qui l'accompagnent, d'assurer la continuité et la qualité du service et de permettre la réalisation des actes de maintenance par un service dédié interne ou externe à l'entreprise.</p>		<p>(C24)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise ou fait réaliser le nettoyage et/ou la désinfection du dispositif médical restitué selon l'organisation de l'entreprise, Il applique de manière rigoureuse les protocoles de nettoyage adaptés, Il applique les principes de sécurité au travail et d'optimisation d'effort en respectant les règles de sécurité, Il assure la traçabilité de l'action en documentant de manière complète et précise toutes les étapes du processus de nettoyage, Il respecte les obligations légales concernant la valorisation et/ou le retraitement des déchets.
	<p>C25</p> <p>Transmettre en interne, à la hiérarchie, à l'équipe au sein de l'entreprise et aux prescripteurs (le cas échéant) le bilan de l'ensemble des interventions et/ou prestations d'accompagnement et de suivi, réalisées sur une période donnée, selon l'organisation de l'entreprise, à l'aide des outils et des procédures adaptées et/ou lors de réunion de travail, en faisant part de manière précise, claire et explicite de ses observations, questions et difficultés, dysfonctionnements rencontrés, en effectuant un retour sur les constats d'anomalies d'observance ou de non-observance des personnes soignées relevées, en renseignant les documents de liaison requis, en respectant les règles de confidentialité, selon le protocole établi par l'entreprise, dans le respect de la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin d'assurer la continuité du service et de permettre d'organiser l'activité de l'entreprise dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité de son activité et de celle de son équipe.</p>		<p>(C25)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat transmet en interne, à la hiérarchie, à l'équipe au sein de l'entreprise et aux prescripteurs, le bilan de l'ensemble des interventions et/ou prestations d'accompagnement et de suivi selon l'organisation de l'entreprise, Il utilise les outils (ex : logiciels métiers et services numériques de l'entreprise...) et les procédures adaptées et/ou participe aux réunions de travail pour transmettre le bilan des interventions, Il communique ses observations, questions et difficultés ainsi que les dysfonctionnements rencontrés de manière précise, claire et explicite, Il effectue un retour sur les constats d'anomalies d'observance ou de non-observance des personnes soignées relevées, Il renseigne les documents de liaison requis, Il respecte les règles de confidentialité, Il applique le protocole établi par l'entreprise, Il respecte la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et les règles du RGPD, Il applique les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
	<p>C26</p> <p>Selon l'organisation de l'entreprise et si la transmission n'a pas été réalisée lors de l'intervention, après avoir collecté de manière rigoureuse les documents indispensables à la constitution du dossier patient, transmettre au service dédié de l'entreprise les éléments nécessaires à l'établissement de la facturation et au suivi du dossier patient, en précisant toute anomalie, dysfonctionnement ou manque dans les éléments transmis, dans le respect des protocoles et de l'organisation de l'entreprise, à l'aide des outils de transmission et de communication de l'entreprise, en respectant les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle, la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin d'assurer le suivi administratif du dossier patient et de déclencher la facturation post-intervention, et d'éviter les retards de remboursement ou la non-prise en charge de frais.</p>		<p>(C26)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat collecte de manière rigoureuse tous les documents nécessaires à la constitution du dossier patient (carte vitale, DEP ou DAP, numéro de sécurité sociale, ordonnance, recueil de consentement ou d'autorisation requis...), Il transmet au service dédié de l'entreprise, les éléments nécessaires à l'établissement de la facturation et au suivi du dossier de la personne soignée, Il précise toute anomalie, dysfonctionnement ou manque dans les éléments transmis, Il respecte les protocoles et l'organisation de l'entreprise, Il utilise les outils de transmission et de communication de l'entreprise (logiciels métiers, outils papiers et/ou numériques), Il applique les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, Il respecte les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle et la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et les règles du RGPD.

(1) Les modalités d'évaluation pourront faire l'objet d'adaptations selon la situation de handicap / de vulnérabilité propre à chaque candidat à la certification professionnelle, conformément au règlement de délivrance du CQP.

VUE SYNOPTIQUE DU REFERENTIEL

Bloc de compétences		Compétences
N°	Intitulé	
1	<p>Préparer les interventions dans le cadre des parcours de soins selon l'organisation définie par l'entreprise</p>	<p>C1 Collecter les informations et l'ensemble des différents documents internes et externes nécessaires aux interventions à réaliser sur une période donnée, en s'assurant de leur complétude et de leur conformité, dans le respect des règles de confidentialité et de la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, en informant la hiérarchie en cas d'anomalie éventuelle, à l'aide du dossier communiqué par les services de l'entreprise, en vue de garantir la conformité et la traçabilité des interventions prévues.</p> <p>C2 S'approprier correctement les consignes, en identifiant les informations significatives de l'intervention à réaliser et celles relatives à l'identification des personnes soignées, en s'informant auprès du coordinateur de l'entreprise, des professionnels de santé internes ou externes à l'entreprise, de la personne soignée, des aidants et des professionnels qui l'accompagnent, en tenant compte des documents préalablement communiqués par les services de l'entreprise, afin de sélectionner le dispositif médical et/ou équipements adaptés à la pathologie ou au handicap de la personne soignée.</p> <p>C3 Prévenir la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels de santé avant son arrivée sur le lieu d'intervention, selon l'organisation de l'entreprise, en présentant le cadre de la prestation initiale et dans la continuité du traitement lié à l'intervention et à la nature du traitement et/ou du dispositif médical délivré, en donnant à la personne soignée des instructions spécifiques avant l'intervention, dans le respect de la personne soignée, de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée en situation de handicap ou de vulnérabilité, en mettant en place les conditions favorables à une communication empathique et bienveillante avec les interlocuteurs, en s'assurant de leur compréhension, en appliquant des méthodes de communication adaptées à la personne soignée et à ses besoins, en vue de faciliter les échanges avec la personne soignée et/ou les aidants et de se situer comme acteur professionnel, afin d'être identifié en tant qu'interlocuteur principal et d'instaurer un climat de confiance.</p> <p>C4 Effectuer si nécessaire la pré-visite sur le lieu de vie de la personne soignée, au regard de la catégorie et du type de dispositif médical prescrit et de la nature de la prise en charge, selon l'organisation de l'entreprise, en présentant le dispositif médical ou les différents modèles, leurs avantages et leurs inconvénients lorsque cela est nécessaire, dans le respect de la personne soignée, de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, ainsi que de celles de ses aidants, en tenant compte de l'environnement de vie de la personne soignée, en évaluant par un contrôle visuel, dans son environnement direct, les risques liés à l'installation, au déchargement du dispositif médical et au bon déroulement du traitement, en vue de créer un climat de confiance permettant de faciliter l'intervention sur le lieu de vie, de prévenir de tout risque professionnel, d'assurer la sécurité de la personne soignée et de transmettre le compte rendu de la pré-visite au service dédié de l'entreprise.</p> <p>C5 Après avoir vérifié leur conformité et leur disponibilité et selon l'organisation de l'entreprise, prendre dans la zone de stockage de l'entreprise les dispositifs médicaux, les accessoires, les outils, équipements et consommables adaptés à la nature des interventions à réaliser, en utilisant les documents nécessaires à l'intervention à l'aide des outils de gestion et de suivi du stock de l'entreprise, en informant la hiérarchie en cas d'anomalie et/ou de rupture ou de non-conformité, en appliquant les principes de santé et de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, afin d'assurer la délivrance exhaustive des dispositifs médicaux auprès des personnes soignées et de permettre la gestion et la traçabilité des dispositifs médicaux de l'entreprise.</p> <p>C6 Organiser le chargement du véhicule d'intervention et les déplacements inhérents aux interventions à réaliser, selon la logique la plus adaptée, en tenant compte de la nature et de l'ordonnancement des prestations à réaliser, de la volumétrie des dispositifs, des équipements et consommables requis et des documents nécessaires à l'intervention, à l'aide d'outils, de moyens de manutention et d'attache en bon état et adéquats, en vérifiant l'accès aux équipements nécessaires, en assurant sa sécurité et la sécurisation du chargement, en informant la hiérarchie et les personnes prévues sur le planning d'intervention en cas de difficulté ou d'imprévu, à l'aide des outils de communication adaptés de l'entreprise, en anticipant les éventuelles perturbations de circulation sur le trajet selon les principes de l'écoconduite, en appliquant les principes de santé, de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène liée à l'organisation du véhicule et de transport de matériels dangereux, le cas échéant, afin d'optimiser le chargement du véhicule, de garantir la sécurité de son activité et des usagers de la route pendant les déplacements véhiculés inhérents aux interventions planifiées.</p>

Bloc de compétences		Compétences
N°	Intitulé	
2	<p>Intervenir au lieu de vie des personnes soignées dans le cadre des prestations médico-techniques</p>	<p>C7 Se présenter, expliquer son rôle et l'objectif de son intervention, de façon pertinente, en présentant l'entreprise et les services qu'elle propose auprès d'autres personnes et professionnels, en adaptant sa communication à la personne soignée, en mettant en place les conditions favorables à une communication empathique et bienveillante avec la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, en s'assurant de leur compréhension, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment en situation de handicap ou de vulnérabilité, afin de créer la relation de confiance avec la personne soignée, d'être identifié en tant qu'interlocuteur privilégié et de recueillir le consentement de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, préalable à l'intervention.</p> <p>C8 Préalablement à la réalisation de l'intervention, identifier dans l'environnement direct de la personne soignée les risques immédiats liés au déchargement et à l'installation du dispositif médical, en effectuant un contrôle visuel, en prévenant la personne soignée et/ou ses aidants, la hiérarchie, les personnes concernées (selon la prestation réalisée), de toute difficulté de réalisation du déchargement et/ou de l'installation, en effectuant la traçabilité des informations à l'aide des outils adaptés de l'entreprise, en prenant en compte les conditions et situations spécifiques de la personne soignée, afin d'assurer son intervention en toute sécurité, de prévenir de tout risque professionnel et d'assurer la sécurité de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité.</p> <p>C9 Réaliser le déchargement du dispositif médical prescrit, en tenant compte des risques liés au déchargement préalablement identifiés, à l'aide d'outils et de moyens de manutention en bon état et adéquats, en prenant en compte les conditions et situations spécifiques de la personne soignée, en appliquant les principes de santé et de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, en vue de réaliser l'intervention et de réduire les risques professionnels.</p> <p>C10 Après avoir recueilli le consentement de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, en présence du professionnel de santé de proximité lorsque celle-ci est requise, installé au domicile de la personne soignée le dispositif médical prescrit ou commandé, dans le respect des règles de bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM) et de la réglementation en vigueur, en paramétrant le cas échéant, les réglages du dispositif, selon les ordres médicaux et indications des fabricants, en utilisant les formulaires adaptés à la situation et à l'organisation de l'entreprise, les aides techniques à sa disposition et les outils d'intervention et de traçabilité, en tenant compte des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du matériel et de la personne soignée, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, dans le respect de la personne soignée, de son intimité et de sa dignité, en appliquant les principes de prévention des risques professionnels et d'optimisation d'effort, en expliquant à ses interlocuteurs toute action effectuée, afin de réaliser la prestation en adéquation avec la prescription ou la commande établie et de permettre (le cas échéant) la bonne mise en œuvre de la télésurveillance et/ou du télé-suivi en lien avec les prescripteurs et/ou professionnels de santé concernés.</p> <p>C11 Contrôler l'installation réalisée, par des points de contrôle visuels et outillés des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du matériel et de la personne soignée, en effectuant les tests de fonctionnalité et les réglages du dispositif médical au regard de la prescription établie, en s'assurant, (le cas échéant) de la bonne connexion au réseau (téléphone et/ou internet) du dispositif médical numérique de télésurveillance et/ou appareil numérique de télé-suivi, en s'assurant du confort et du ressenti de la personne soignée, en mobilisant les règles de matériovigilance et/ou de pharmacovigilance, dans le respect des règles des bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM), en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif médical, de prévenir tout dysfonctionnement, de répondre aux exigences qualité du fournisseur et de respecter la prescription établie par le professionnel de santé.</p> <p>C12 Contrôler l'état du dispositif médical, selon l'ordre d'intervention établi par l'entreprise, à l'aide des informations et les points de contrôle établis par le fabricant, dans le respect de la réglementation en vigueur, en appliquant les règles de matériovigilance et/ou pharmacovigilance, en appliquant les principes de sécurité au travail, de prévention des risques professionnels et optimisation d'effort, en respectant les règles de traçabilité du dispositif médical, en informant la hiérarchie en cas d'anomalie, de dysfonctionnement ou d'irréparabilité, en utilisant les outils de communication adaptés de l'entreprise, afin de diagnostiquer tout dysfonctionnement notamment d'appareils digitaux ou effet indésirable nécessitant une intervention complémentaire au lieu de vie de la personne soignée ou un remplacement ou un retour du dispositif médical en atelier, chez le fournisseur ou réparateur.</p> <p>C13 Selon l'organisation de l'entreprise et la nature de la prise en charge, effectuer des actions de maintenance préventive sur le dispositif médical au lieu de vie de la personne soignée, dans le cadre de suivi réglementaire, en respectant les directives du fabricant, selon le type de dispositif médical, en mobilisant des méthodes adaptées au dispositif médical concerné, en appliquant les principes de sécurité au travail, de prévention des risques professionnels et optimisation d'effort, en informant la hiérarchie en cas d'anomalie, de dysfonctionnement ou d'irréparabilité, en utilisant les outils de communications adaptés de l'entreprise, en proposant une solution adaptée aux éventuels dysfonctionnements notamment d'appareils digitaux identifiés, en respectant les obligations légales concernant la valorisation et/ou le retraitement des déchets, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, dans le respect de la personne soignée, de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif médical et de permettre la continuité de son utilisation dans les conditions optimales.</p> <p>C14 Assurer le suivi des opérations de maintenance préventive des dispositifs médicaux, en complétant les fiches de contrôle et étiquettes adéquates, en les transmettant au service dédié de l'entreprise, à l'aide des outils adaptés, des logiciels embarqués de télémaintenance (le cas échéant), selon la procédure en vigueur dans l'entreprise, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin de garantir la traçabilité de l'intervention de maintenance et d'assurer la démarche qualité liée aux dispositifs médicaux.</p> <p>C15 Réaliser le nettoyage et/ou la désinfection du dispositif médical à utiliser et de son environnement proche, selon la situation et l'état du dispositif médical, dans le respect de la réglementation en vigueur, en suivant les recommandations du fabricant, en appliquant de manière rigoureuse les protocoles de nettoyage et/ou de désinfection adaptés, en appliquant les principes de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, en assurant la traçabilité de l'action, en respectant les obligations légales concernant la valorisation et/ou le retraitement des déchets, afin de se protéger, prévenir les risques infectieux, de protéger la personne soignée, les aidants et les professionnels qui l'accompagnent et d'assurer la continuité et la qualité du service.</p>

Bloc de compétences		Compétences
N°	Intitulé	
3	<p>Réaliser des prestations médico-techniques d'accompagnement et de suivi au domicile des personnes soignées et/ou à distance tout au long de la prise en soin</p>	<p>C16 Dans le cadre d'une intervention initiale ou d'une visite de suivi réglementaire liée à un parcours de soins sur la durée, accompagner sur son lieu de vie la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent à la bonne utilisation du dispositif médical et/ou à l'appréhension du traitement, en expliquant de manière claire, pédagogique et explicite, son fonctionnement, son utilisation et ses éventuels réglages et actions d'entretien courant, en s'appuyant, le cas échéant, sur les indicateurs adaptés au dispositif médical, en transmettant les consignes de sécurité et d'hygiène adaptées au dispositif médical, à l'aide de démonstrations pratiques de son utilisation, en expliquant le cas échéant le déroulement, les conditions de réussite du traitement et l'organisation des visites de suivi, en faisant participer la personne soignée selon ses capacités, en tenant compte de ses questionnements et de son ressenti, en indiquant les modalités de signalement aux prescripteurs en cas d'incidents et/ou d'inconfort et/ou d'effets secondaires, dans le respect des règles des bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM), en tenant compte de l'environnement de vie de la personne soignée, en transmettant/remettant les documents nécessaires à la prise en main et à l'utilisation du dispositif, afin de s'assurer de la bonne utilisation par la personne soignée du dispositif médical complexe inhérent au traitement de maladies chroniques, de pathologies lourdes en sortie d'hospitalisation ou en conséquence d'une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à un handicap.</p> <p>C17 Après avoir collecté de manière rigoureuse les documents indispensables à la complétude du dossier patient, expliquer les règles générales de prise en charge et/ou de remboursement, et/ou procédures permettant à la personne soignée d'être remboursée, en respectant les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle, dans le respect de la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, en s'assurant de la bonne compréhension par la personne soignée et/ou ses aidants, afin d'assurer la complétude et la conformité du dossier et sa transmission fiable aux organismes concernés (sécurité sociale, mutuelles...), d'assurer le suivi administratif du dossier patient, de déclencher la facturation post-intervention et d'éviter les retards de remboursement ou la non-prise en charge de frais.</p> <p>C18 Dans le cadre d'une visite de suivi, identifier d'éventuelles évolutions (positives ou négatives) des besoins de la personne soignée par suite de l'installation du dispositif médical commandé ou prescrit, en mobilisant ses connaissances relatives à la maladie ou au handicap de la personne soignée, en identifiant les éventuelles zones d'inconfort, d'irritation, de sensibilité, en faisant preuve d'empathie et de patience, en apportant des conseils complémentaires adaptés si besoin, en alertant le cas échéant les professionnels de santé concernés, selon le protocole établi par l'entreprise, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, dans le respect de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, en s'assurant de sa satisfaction afin de suggérer des produits et/ou des services complémentaires proposés par l'entreprise ou de déclencher une intervention complémentaire ou une adaptation du dispositif médical et/ou traitement sur décision du prescripteur.</p> <p>C19 Dans le cadre du suivi à distance tout au long du parcours de soins, accompagner la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, à la bonne appréhension du traitement et/ou à l'utilisation adaptée du dispositif médical prescrit, en rappelant (le cas échéant) le fonctionnement, l'utilisation et les éventuels réglages et actions d'entretien courant, ainsi que les consignes de sécurité et d'hygiène adaptées au dispositif, en prodiguant des conseils complémentaires relatifs aux conditions de réussite du traitement, en indiquant les modalités de signalement aux prescripteurs, en cas d'incident et/ou d'inconfort et/ou d'effets secondaires, en s'appuyant (le cas échéant) sur les indicateurs adaptés au dispositif médical, dans le respect des règles des bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM), en mettant en place les conditions favorables à une communication à distance empathique et bienveillante avec les interlocuteurs, en s'assurant de leur compréhension, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, en prenant en compte ses questionnements et son ressenti, à l'aide des outils de communication de l'entreprise, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin de s'assurer de la bonne utilisation par la personne soignée du dispositif médical et/ou du suivi du traitement en lien avec des maladies chroniques, de pathologies lourdes en sortie d'hospitalisation ou en conséquence d'une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à un handicap et/ou de permettre (le cas échéant) l'adaptation de la prise en soin par le prescripteur.</p> <p>C20 Transmettre aux professionnels de santé et/ou aux prescripteurs, les informations et données recueillies lors des échanges avec la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, et/ou celles issues des dispositifs médicaux et appareils numériques de télésurveillance et/ou de télé-suivi, de manière pertinente, en relevant préalablement les éventuels constats d'anomalies d'observance ou de non-observance de la personne soignée, en échangeant de manière adaptée avec les prescripteurs et/ou professionnels de santé concernés dans le respect de son champ d'activités et de compétences, selon le protocole établi par le prescripteur et/ou professionnel de santé concerné et/ou l'entreprise et/ou le fabricant, en assurant la traçabilité de son action, à l'aide des outils adaptés de l'entreprise, dans le respect des règles de confidentialité et de la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin de permettre la continuité des prestations d'accompagnement de la personne soignée tout au long du parcours de soins en lien avec les professionnels de santé concernés</p>

Intitulé : Certificat de qualification professionnelle Intervenant médico-technique à domicile (Niveau 4)

Bloc de compétences		Compétences
N°	Intitulé	
4	Réaliser le suivi administratif et les opérations de clôtures des prestations médico-techniques réalisées	<p>C21 Réaliser la désinstallation, le désappareillage et/ou le démontage du dispositif médical, selon l'ordre d'intervention établi par l'entreprise, en débranchant (le cas échéant) le dispositif médical de toute source électrique et connexion réseau, en rassemblant tous les accessoires et les consommables, en utilisant les outils d'intervention et de traçabilité adaptés et les aides techniques à sa disposition, en tenant compte des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du dispositif médical et de la personne soignée, en respectant les règles en vigueur en matière d'hygiène et de désinfection, en tenant compte des situations nouvelles et des situations difficiles qui pourraient survenir au domicile de la personne soignée, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité, dans le respect de son intégrité, de son intimité et de sa dignité, dans le respect des modalités d'intervention dans un lieu privé/personnel, afin de récupérer le dispositif médical en sécurité en vue d'un échange ou de son retour en agence à l'issue du parcours de soins.</p> <p>C22 Organiser le chargement du dispositif médical, préalablement désinstallé et/ou démonté et s'il y a lieu pré-nettoyé et/ou pré-désinfecté, dans le véhicule d'intervention, selon les recommandations du fabricant, selon la logique la plus adaptée, en tenant compte des documents nécessaires à l'intervention, de la nature et de l'ordonnement des prestations à réaliser, du type et de la volumétrie des dispositifs médicaux et consommables requis, en s'appuyant sur la liste de contrôle des dispositifs et fournitures nécessaires à l'intervention préalablement réalisée, en s'assurant de l'accès des équipements nécessaires, à l'aide d'outils, de moyens de manutention et d'attache en bon état et adéquats, en appliquant les principes de santé et de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de transport de matériels dangereux (le cas échéant) afin d'optimiser le chargement du véhicule et de garantir le maintien du matériel, la sécurité de son activité et des usagers de la route pendant le transport.</p> <p>C23 Disposer le dispositif médical et les accessoires dans la zone de stockage de l'entreprise, selon les recommandations du fabricant, la réglementation en vigueur, selon la destination du dispositif médical définie par l'entreprise, dans le respect de la circulation des dispositifs et de la gestion des déchets, en appliquant les principes de sécurité au travail, de prévention des risques professionnels et d'optimisation d'effort, à l'aide d'outils et de moyens de manutention en bon état et adaptés, en utilisant des outils de gestion et de suivi du stockage de l'entreprise, afin d'en garantir la gestion appropriée des dispositifs médicaux dans le respect de l'environnement.</p> <p>C24 Réaliser ou faire réaliser le nettoyage et la désinfection du dispositif médical restitué, en appliquant de manière rigoureuse les protocoles de nettoyage et/ou de désinfection adaptés, selon la réglementation en vigueur, selon les recommandations des fabricants, en appliquant les principes de sécurité au travail et d'optimisation d'effort, en assurant la traçabilité de l'action, en respectant les obligations légales concernant la valorisation et/ou le traitement des déchets, afin de se protéger, prévenir les risques infectieux, protéger les personnes soignées, les aidants et les professionnels qui l'accompagnent, d'assurer la continuité et la qualité du service et de permettre la réalisation des actes de maintenance par un service dédié interne ou externe à l'entreprise.</p> <p>C25 Transmettre en interne, à la hiérarchie, à l'équipe au sein de l'entreprise et aux prescripteurs (le cas échéant) le bilan de l'ensemble des interventions et/ou prestations d'accompagnement et de suivi, réalisées sur une période donnée, selon l'organisation de l'entreprise, à l'aide des outils et des procédures adaptées et/ou lors de réunion de travail, en faisant part de manière précise, claire et explicite de ses observations, questions et difficultés, dysfonctionnements rencontrés, en effectuant un retour sur les constats d'anomalies d'observance ou de non-observance des personnes soignées relevées, en renseignant les documents de liaison requis, en respectant les règles de confidentialité, selon le protocole établi par l'entreprise, dans le respect de la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin d'assurer la continuité du service et de permettre d'organiser l'activité de l'entreprise dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité de son activité et de celle de son équipe.</p> <p>C26 Selon l'organisation de l'entreprise et si la transmission n'a pas été réalisée lors de l'intervention, après avoir collecté de manière rigoureuse les documents indispensables à la constitution du dossier patient, transmettre au service dédié de l'entreprise les éléments nécessaires à l'établissement de la facturation et au suivi du dossier patient, en précisant toute anomalie, dysfonctionnement ou manque dans les éléments transmis, dans le respect des protocoles et de l'organisation de l'entreprise, à l'aide des outils de transmission et de communication de l'entreprise, en respectant les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle, la réglementation en matière de protection et sauvegarde des données de santé et de RGPD, en appliquant les règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité, afin d'assurer le suivi administratif du dossier patient et de déclencher la facturation post-intervention, et d'éviter les retards de remboursement ou la non-prise en charge de frais.</p>